

MAIRIE DE CERENCES

SALLE DES FETES : CONTRAT DE LOCATION ET REGLEMENT

La commune de Cérences représentée par son régisseur, Mme JORET, met à la disposition de

M

.....

..... N° de téléphone

la grande salle la petite salle l'ensemble
pour 1 jour 2 jours 3 jours 1 demi-journée
du..... au.....

• **Capacité d'accueil**

La grande salle a une capacité d'accueil limitée à 200 personnes, capacité qui ne doit en aucun cas être dépassée.

Les issues de secours doivent rester libres d'accès quel que soit l'aménagement de la salle.

• **Dispositions générales**

De la remise des clés à leur restitution, l'utilisateur est seul responsable de la surveillance et du bon ordre des réunions, du respect des locaux, équipements et mobilier qui doivent être rendus rangés et propres. Il doit présenter une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile pendant la durée de la location.

• **Tarifs**

HORAIRE	TARIFS HORS COMMUNE			TARIFS COMMUNE	
	GRANDE SALLE	PETITE SALLE		GRANDE SALLE	PETITE SALLE
1 jour	150,00 €	40,00 €	- 30 %	105,00 €	28,00 €
2 jours	180,00 €	90,00 €	- 30 %	126,00 €	63,00 €
3 jours	200,00 €	-	- 30 %	140,00 €	-
1/2 journée (2h / 3h matin ou après-midi)	60,00€	30,00 €	- 30 %	42,00 €	21,00 €

Vaisselle : gratuite – Gaz : 3,70 € / m³ – Electricité : • heures creuses – 0,15 € Kw / h

• heures pleines – 0,20 € Kw / h

Tarifs révisables au 1er janvier, chaque année.

Il est pratiqué un abattement de 30 % pour tout utilisateur cérençais (montant arrondi à l'unité supérieure).

Les associations cérençaises bénéficient d'une mise à disposition gratuite une fois par an de la salle des fêtes, hors consommations. Les écoles en disposent gratuitement à leur demande, consommations comprises.

La petite salle, consommations incluses, est mise gratuitement à la disposition des associations, en

déhors des dates retenues par des particuliers, pour des réunions et manifestations sur le champ de foire.

Pour tout autre cas non prévu par le règlement, la question sera soumise au Conseil Municipal.

• **Réservation**

Les réservations se font à l'une des permanences du régisseur, le lundi de 17h30 à 19h, le jeudi de 18h à 19h et ne sont confirmées qu'après versement d'arrhes correspondant à 30% du montant de la location.

En cas de désistement deux mois au moins avant la date retenue, les arrhes seront restituées ; moins de deux mois, elles resteront acquises par la commune sauf appréciation contraire du Conseil Municipal.

• **Remise des clés**

La remise des clés se fait au jour et à l'heure convenue avec le régisseur ; le contrat de location est alors signé et une caution de 100 € déposée. Le régisseur en présence du locataire relève les compteurs (gaz, électricité) et procède à un état des lieux.

• **Restitution des clés**

Le lendemain de l'utilisation, à l'heure convenue entre les deux parties, le régisseur procède :

- 1) au relevé des compteurs,
- 2) à l'état des lieux. La retenue sur caution pour défaut de nettoyage après utilisation est de 50 €,
- 3) au paiement du solde de la location, des consommations (gaz, électricité) et le cas échéant des dégâts de vaisselle (éléments brisés ou égarés remboursés selon le prix catalogue augmenté de 50 %).

• **Dégradations**

Les dégradations constatées par le régisseur sur les locaux, équipements et mobilier feront l'objet d'un constat amiable. A défaut d'entente sur le montant de l'indemnité due pour leur réparation, celle-ci sera fixée par arbitre ; les parties conviennent de s'en remettre à l'arbitrage de Maître Duval, huissier.

• **Impayés**

En cas d'impayé au terme d'un délai de deux mois après utilisation, le régisseur avertit le secrétariat de mairie qui fera le nécessaire auprès du Conseil Municipal.

Le régisseur est responsable de l'application de ce règlement.

Le régisseur,

L'utilisateur,

MAIRIE DE CERENCES

SALLE DES FETES - FACTURATION

M

La location comprend

la grande salle la petite salle l'ensemble

pour 1 jour 2 jours 3 jours 1 demi-journée

et les éléments de vaisselle suivants :

..... coupes assiettes creuses plateaux
..... verres 12 cl assiettes dessert fourchettes
..... verres 14 cl grands plats cuillères à soupe
..... verres 19 cl plats moyens petites cuillères
..... verres mirabeau plats à poisson couteaux
..... verres digestif plats rectangulaires louches
..... tasses saladiers corbeilles
..... saucières carafes cafetières
..... assiettes plates soucoupes	

- montant de la location

- arrhes

- solde

- électricité heures pleines 0,20 € kw / h x..... =

- électricité heures creuses 0,15 € kw / h x..... =

- gaz 3,70 € / m3 x..... =

- retenue sur caution

- vaisselle

TOTAL DÛ

réglé : par chèque en espèces

Le régisseur,

L'utilisateur responsable,